

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23



[bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)



[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)



[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

### COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 30 JANVIER 2020 – SAULON-LA-RUE

Date de la convocation : 17 janvier 2020

Le trente janvier deux mil vingt à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Saulon-la-Rue sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 19

Nombre de procurations : 4

Nombre de voix exprimées : 23

	Titre	Prénom	Nom	Emargement	Quorum	Voix
<b>CC GEVREY CHAMBERTIN &amp; NUITS ST GEORGES (13)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Claude	REMY	Présent		
	Monsieur	Gérard	TARDY	Excusé - Procuration à M. REMY		
	Monsieur	François	MARQUET	Présent		
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé - Procuration à M. MARQUET		
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent		
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Présent		
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent		
	Madame	Elisabeth	VINCENT	Excusée - Procuration à M. ROBIOT		
	Monsieur	Yves	PROST	Présent		
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent		
	Monsieur	Denis	PENNING	Excusé - Procuration à M. COLLARDOT		
	Monsieur	Franck	PACOT	Présent		
	Monsieur	André	DALLER	Présent		
<b>CC PLAINES DIJONNAISE (6)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>		
	Monsieur	Bernard	BOUILLOT	Présent		
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Présent		
	Monsieur	Benoit	FRANET	Présent		
	Monsieur	Jean Pierre	COFFIN	Excusé		
	Monsieur	Daniel	SAUVAIN	Présent		
Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent	5 / 6	5 / 6	
<b>CC RIVES DE SAÔNE (4)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>		
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent		
	Monsieur	Didier	LEVEQUE	Présent		
	Monsieur	Yves	GELIN	Présent		
	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Présent		
<b>DIJON METROPOLE (11)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>		
	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent		
	Monsieur	Patrick	ORSOLA	Excusé		
	Madame	Florence	LUCISANO	Excusée		
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Absent		
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Absent		
	Monsieur	Patrick	BAUDEMMENT	Absent		
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Excusé		
	Monsieur	Frédéric	FAVERJON	Excusé		
	Madame	Catherine	HERVIEU	Excusée		
	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	Absent		
	Madame	Badiaâ	MASLOUHI	Absente		

Communes (9=1) Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement	Quorum	Voix
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU	Présent		
BONNENCONTRE	Monsieur	Jean Luc	LOIZON	Présent		
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Présent		
BROIN	Monsieur	Marc	JOINIE	Absent		
CHARREY SUR SAONE - Délégué Titulaire du Collège	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD	Présent		
ESBARRES	Monsieur	Alban	JOURDHIER	Absent		
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Pierre	LEVEQUE	Présent		
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent		
SAINT USAGE - Délégué Suppléant du Collège	Monsieur	Jean François	GANEE	Excusé	1 / 1	1 / 1
<b>35 délégués titulaires</b>					<b>19 / 35</b>	<b>23 / 35</b>
Représentant de la CLE de la Vouge	Monsieur	Guy	MORELLE	Présent		

Invités : Messieurs LANIER Edouard, SUSANNE Matthieu et BOILLIN Nicolas (SBV)

\*\*\*\*\*

Le Président remercie Monsieur le maire de Saulon-la-Rue et il lui transmet la parole. M. GARNERET, présente sa commune et se félicite des travaux réalisés par le SBV sur le Moulin Bruet ainsi que sur les anciennes décharges municipales dans le cadre du contrat de la nappe de Dijon Sud, dont la commune est signataire. Il dit que la pression foncière sur le territoire est très forte.

Le Président remercie Monsieur le Maire pour son accueil, puis Il présente les excuses de plusieurs membres du conseil syndical

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2019

#### *Finances*

- Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Approbations du Budget Primitif et de l'appel de cotisations 2020

#### *PPRE 2016 – 2020*

- Tranche 4 – Travaux en cours
- Ragondins 2020 - Délibération
- Autres travaux (Diversification, plantations, continuité, ...)

#### *Contrat de bassin 2019 – 2020*

- Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge – Point d'étapes
- Etudes de restauration morphologiques sur la Bièvre – Points d'étapes
- Acquisition de matériel d'acquisitions de données hydrométriques et piézométriques - Délibération

#### *Autres démarches*

- Travaux de restauration de la morphologie de la Noire Potte – Point d'étapes
- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

#### *Affaires diverses*

- Création du SMTVO – Avis
- Pluviométrie, piézométrie et hydrologie
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### **I. Approbation du CR du 18 novembre 2019**

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

#### **II. Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019**

Le Président précise que les documents envoyés avec la convocation présentaient les comptes administratifs et de gestion 2019. Le bureau du 9 décembre 2019 les a étudiés.

Il présente les différentes dépenses de l'année.

Les résultats de l'exercice comptable 2019, sont les suivants :

CA - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultat antérieur		18 024.38 €	33 619.96 €	
2019	Réalisé	297 700.94 €	274 927.26 €	162 028.70 €	230 000.03 €
	<i>Dont Opérations d'ordre</i>	6 318.79 €			6 318.79 €
	<i>Dont RAR 2018</i>			44 507.00 €	10 500.00 €
	Total	297 700.94 €	292 951.64 €	195 648.66 €	230 000.03 €
	Résultat (hors affectation et RAR)	22 773.68 €			67 971.33 €
CA 2019 Excédent/Déficit		4 749.30 €			34 351.37 €
2020	RAR 2019			117 805.20 €	98 815.00 €

En fonctionnement : Le déficit 2019 s'élève à environ 22 K€, il s'explique par le décalage de financement sur les postes de technicien et de chargé de missions du contrat (associé aux études et/ou travaux) ;

En investissement : L'excédent de l'année 2019 est de près de 68 K€ (soldes travaux Vouge 2018, PPRE tranches 2 et 3, ...).

La dette en capital au 31 décembre 2019 s'élève à 3 719.56 € correspondant au remboursement du prêt contracté pour l'achat des locaux ; celui-ci se terminera en juillet 2020. Le remboursement de l'annuité 2020 s'élèvera à 3 778.45 €.

Le personnel du SBV était composé au 31 décembre 2019 :

- Un technicien de rivières en CDD ;
- Une ingénieure en CDD (nappe de Dijon Sud) ;
- Un ingénieur en CDI ;
- Un ingénieur titulaire de la FPT.

a. Approbation du compte de gestion 2019

Délibération 20-01

Le **COMITÉ SYNDICAL** :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne tenue des livres comptables,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par la Trésorière, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

b. Approbation du compte administratif 2019

Délibération 20-02

Le Président présente les résultats de l'exercice comptable 2019, à savoir :

CA - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultat antérieur		18 024.38 €	33 619.96 €	
2019	Réalisé	297 700.94 €	274 927.26 €	162 028.70 €	230 000.03 €
	<i>Dont Opérations d'ordre</i>	6 318.79 €			6 318.79 €
	<i>Dont RAR 2018</i>			44 507.00 €	10 500.00 €
	Total	297 700.94 €	292 951.64 €	195 648.66 €	230 000.03 €
	Résultat (hors affectation et RAR)	22 773.68 €			67 971.33 €
CA 2019 Excédent/Déficit		4 749.30 €			34 351.37 €
2020	RAR 2019			117 805.20 €	98 815.00 €

M. COLLARDOT se retire pour le vote du compte administratif.

M. REMY est désigné Président de séance. Le conseil syndical approuve et vote, le compte administratif 2019, à l'unanimité.

**III. Affectation des résultats 2018**

Délibération 20-03

Le comité syndical constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019.

Résultat de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 297 700.94 €
- Recettes de fonctionnement : 274 927.26 €
- Déficit de fonctionnement : 22 773.68 €
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 18 024.38 €
- Résultat à affecter : - 4 749.30 €

Résultat d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 281 808.96 €
- Recettes d'investissement : 349 780.29 €
- Excédent d'investissement : 67 971.33 €
- Résultat d'investissement antérieur : - 33 619.96 €
- Excédent d'investissement cumulé : 34 351.37 €

Restes à réaliser :

- Recettes : 98 815.00 €
- Dépenses : 117 805.20 €

Le comité syndical décide l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 du budget 2020 : Affectation de la somme de 0 € à la section d'investissement ;
- Chapitre 002 du budget 2020 : Déficit de fonctionnement 4 749.30 € à la section de fonctionnement.

#### IV. Approbations du Budget Primitif et de l'appel de cotisations 2020

##### a. Budget Primitif 2020

Le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du bureau du 9 décembre 2020.

Pour le bassin de la Vouge, les nouveautés sont les suivantes :

- Lancer la démarche visant aux travaux de restauration (Morpho/AEP) de la Cent Fonts entre les Moulins des Etangs et Bruet ;
- Lancer la démarche visant aux travaux de restauration de la morphologie de la Noire Potte ;
- Lancer la démarche visant aux travaux de restauration de la morphologie de la Vouge (sur un site) ;
- Lancer l'étude PRO sur la restauration de la morphologie de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux ;
- Lancer l'étude PRO de restauration de la morphologie et de la continuité de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux ;
- Lancer la démarche visant aux travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre (sur un des trois sites étudiés) ;
- La modernisation des stations hydrométriques et la création de deux piézomètres (avec acquisition de données) sur la nappe de la Bièvre.

Pour le contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021, les nouveautés sont les suivantes :

- Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP ;
- Trouver des solutions hydrogéologiques innovantes pour recharger la nappe.

##### Délibération 20-04

Le Président présente le budget primitif 2020, à savoir :

BP - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultat antérieur	4 749.30 €			34 351.37 €
2019	Proposition	380 784.64 €	418 111.80 €	270 339.58 €	302 876.38 €
	<i>Op. ordre de sec. à sec.</i>	5 026.59 €			5 026.59 €
	<i>Op. ordre int. sec.</i>				
	RAR 2019			117 805.20 €	98 815.00 €
	Total	385 533.94 €	418 111.80 €	388 144.78 €	436 042.75 €
	Résultat 2020		37 327.16 €		37 536.80 €
BP 2020 Excédent/Déficit			<b>32 577.86 €</b>		<b>47 897.97 €</b>

Le conseil syndical approuve et vote, le budget primitif 2020, à l'unanimité.

##### b. Appel de cotisation 2019

Le Président rappelle que depuis 2019 les modalités d'appel de cotisations se font selon la population présente sur le bassin et les compétences détenues).

Il est ainsi distingué les appels pour les différentes compétences du I du L.211-7 du CE :

- GEMA (1°, 2° et 8°) ainsi que le coût de l'ingénierie ;
- Hors GEMAPI (7° et 11°) et le coût de l'animation.

##### Délibération 20-05

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 154 900.09 € l'appel à cotisation 2020 en référence au I du L211.7 du Code de l'Environnement, selon la répartition suivante :

- GEMA (1°, 2°, 8° et ingénierie) : 121 999.99 €
- Hors GEMAPI (7°, 11° et animation) : 32 900.10 €

Collectivités	En référence aux statuts du 6 mars 2019						
	Appel de cotisations 2020						
	GEMA		Total	Hors GEMAPI		Total	Cotisation totale
	Items 1°, 2°, 8°	Ingénierie		Animation	Items 7° et 11°		
CCGCNSG	27 976.27 €	18 146.77 €	46 123.04 €	8 695.33 €	3 742.81 €	12 438.14 €	58 561.18 €
CCPD	13 669.89 €	8 866.96 €	22 536.85 €	4 248.75 €	1 828.83 €	6 077.58 €	28 614.43 €
CCRS	8 794.10 €	5 704.28 €	14 498.38 €	2 733.30 €		2 733.30 €	17 231.68 €
DM	23 559.73 €	15 281.99 €	38 841.72 €	7 322.62 €	3 151.94 €	10 474.56 €	49 316.28 €
Communes CCRS					1 176.52 €	1 176.52 €	1 176.52 €
<b>Appel de cotisations</b>	<b>73 999.99 €</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>121 999.99 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>9 900.10 €</b>	<b>32 900.10 €</b>	<b>154 900.09 €</b>
	48%	31%	79%	15%	6%	21%	100%
	<b>Cotisation GEMA</b>			<b>Cotisation Hors GEMAPI</b>			

- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction des compétences détenues.

#### V. PPRE 2016 – 2020

##### a. Tranche 4 – Travaux en cours

Le Président donne la parole à M. SUSANNE.

Il explique que la quatrième tranche du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Vouge et de ses affluents 2016-2020 a démarré le Jeudi 23 Janvier 2020. Les travaux sont réalisés par l'entreprise CHENOT basée à Gerland et si les conditions sont bonnes, les travaux devraient être achevés fin Mars.

Le Bief à Charrey-sur-Saône a été le premier cours d'eau concerné par les travaux. L'extrémité aval de la Très Vieille Vouge a également été traitée cette année. L'entreprise se trouve actuellement sur la Fausse Vouge, en contrebas de la ferme de Saule sur la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ; rivière qui est particulièrement encombré de débris ligneux.

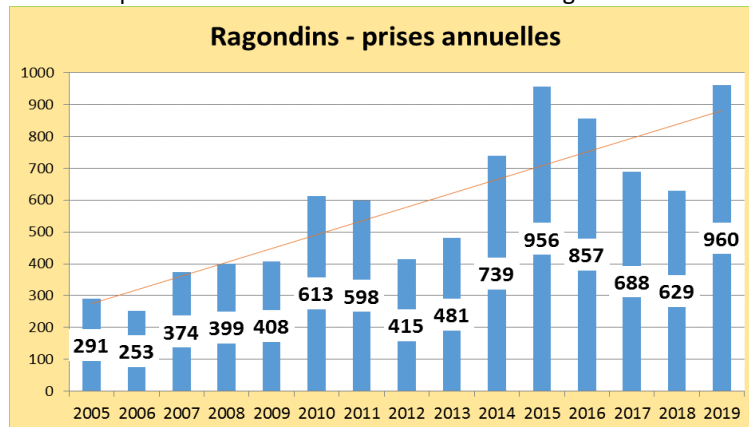
M. SUSANNE explique qu'une partie de la peupleraie jouxtant la rivière a été exploitée et que les débris de coupe n'ont pas été évacués par les entreprises forestières (ce qui est souvent le cas notez-bien).

En fonction des conditions météorologiques, l'entreprise se rendra successivement :

- Sur la Fausse Rivière à Bessey-lès-Cîteaux ;
- Sur Vouge entre Saint Bernard et Izeure ;
- Sur l'Oucherotte entre Longecourt-en-Plaine et Brazey-en-Plaine ;
- Sur le Chairon entre Gevrey-Chambertin et Noiron-sous-Gevrey.

b. Ragondins 2020 – Délibération

M. SUSANNE présente les résultats, de la campagne de collecte 2020 qui s'est déroulée le 16 décembre 2019. La hausse des prises est très importante et le coût est de fait en forte augmentation.



Délibération 20-06

Le Président informe le conseil syndical que dans le cadre de la gestion des cours d'eau du bassin de la Vouge, le traitement des ragondins est indispensable pour des raisons sanitaires et environnementales. Cette lutte doit être efficace afin de limiter la prolifération de l'espèce sur le réseau hydrographique superficiel. Dans ce cadre, le Président propose de signer une convention de gestion des ragondins avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne (FREDON Bourgogne-Franche-Comté). Il rappelle que cette lutte ne peut être confiée qu'à celles-ci au regard de la loi (référence à l'arrêté 6 avril 2007).

Le coût de la convention pour 2020 se décomposerait comme suit :

- Partie fixe : au maximum à 4 000 € TTC correspondant à l'animation, la coordination et la gestion des versements auprès des piégeurs ;
- Partie variable : indemnisation du ragondin traité 5 € pour les 10 premières prises, puis 11 € à partir de la 11<sup>ème</sup> prise.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la proposition du Président,
- FIXE le montant, pour 2020 de la convention à :
  - o Partie fixe : au maximum à 4 000 € TTC
  - o Partie variable : 5 € pour les 10 premières prises puis 11 € à partir de la 11<sup>ème</sup> prise ;
- INSCRIT la dépense à l'article 617 du budget
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention à passer avec la FREDON Bourgogne-Franche-Comté.

c. Autres travaux (Diversification, plantations, continuité, ...)

i. Remise en forme d'une portion de berge la Bièvre à Echigey en rive gauche.

Suite aux coups de vent de l'été 2019, l'entreprise Chenot était intervenue pour débiter 7 peupliers dessouchés. Cependant, la remise en place des souches n'avaient pas permis de redonner à la berge une forme satisfaisante.



Berge après intervention (septembre 2019)



Berge retalutée (janvier 2020)

L'entreprise Magnin TP, basée à Losne, est intervenue le 10 Janvier 2020 afin d'une part d'extraire les souches et d'autre part de remettre en forme la berge. Le montant de ces travaux complémentaires s'est élevé à 820 € HT.



Par la suite, le SBV a planté quelques arbustes, avant d'y semer un mélange grainier adapté au printemps.

- ii. Plantation le long du Layer (300 ml Rive Gauche) à Bretenière sur l'exploitation de M. LENOIR, réalisée par l'entreprise CHENOT en Décembre 2019 et Janvier 2020



Plantation d'arbres et arbustes d'essences variées :

- Erable champêtre
- Aulne glutineux
- Merisier
- Tilleul à petites feuilles
- Sorbier torminal
- Viorne aubier
- Fusain d'europe
- Cornouiller
- Noisetier
- Neprun purgatif
- Charme



iii. Plantation le long de la Vouge et du Mordain à Esbarres  
En accompagnement de l'aménagement d'abreuvoirs le long de la Vouge et de la mise en défens du Mordain, la plantation de quelques arbres, arbustes et hélophytes a été engagée.



La plantation des hélophytes et le semi du mélange grainier seront réalisées au printemps

## **VI. Contrat de bassin 2019 – 2020**

### **a. Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge – Point d'étapes**

#### **i. La Vouge à Aubigny-en-Plaine /Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny**

Le Président donne la parole à M. LANIER. Il redit que l'appel d'offres (étude) a été publié à l'été 2019. C'est le bureau d'études Artelia qui a été retenu.

Les travaux de phase 1 (état des lieux/diagnostic du cours d'eau) ont été présentés au CoPil de l'étude le 7 novembre 2019 à Magny lès Aubigny. La conception/dimensionnement du projet de restauration - phase 2 - a fait l'objet d'une restitution en CoPil le 20 décembre 2019 à Brazey en Plaine. Au cours de cette réunion, il a été évoqué l'étude en cours du projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) sur les communes d'Aubigny en Plaine et Magny lès Aubigny (pour partie). Les deux projets (AFAF et syndical) sont donc actuellement menés en parallèle.

Le projet porté par le SBV nécessite une « emprise foncière » de quelques mètres de large en berge. Le principe d'une « mise en réserve foncière » pourrait être retenu et intégrer le volet écologique compensatoire du réaménagement foncier. Un courrier du Président du SBV, proposant cette hypothèse, a été adressé aux Maires et Présidents d'AF d'Aubigny en Plaine et Magny lès Aubigny le 27 janvier dernier. Le choix d'interrompre momentanément l'étude a été retenu afin que puisse être étudié les modalités de cette intégration. M. LANIER rappelle le courrier de la DDT du 22 juin 2015, précisant qu'en cas d'aménagement des berges, les exploitants riverains n'ont pas à reculer les limites de leurs bandes enherbées (BCAE).

M. LOIZON rappelle les deux points de vigilance des agriculteurs que le SBV a déjà intégrés dans sa réflexion :

- entretien de la ripisylve ainsi que son positionnement ;
- hauteur des berges avant et après que devront être identiques.

Il pense que l'hypothèse d'intégrer le projet du SBV, dans celui de l'AFAF, ne présente que des avantages !

#### **ii. La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux**

Les travaux de phase 1 (état des lieux/diagnostic du cours d'eau) ont été présentés au CoPil de l'étude lors de la réunion du 15 novembre 2019 à Gilly lès Cîteaux. Plusieurs scénarii d'aménagement (phase 2) ont été dévoilés en réunion de CoPil, le 19 décembre 2019. Le scénario d'aménagement retenu consiste à tracer un lit de la Vouge plus sinueux en limitant son emprise foncière. Des rendez-vous sur le terrain avec les riverains sont programmés, afin de définir en concertation les marges de manœuvres.

iii. La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux

A ce jour, l'étude n'est pas encore lancée. Au vu du nombre important de propriétaires concernés par l'emprise du projet (10), une réunion de présentation du projet préalable s'est déroulée le 8 novembre 2019. Des rendez-vous complémentaires, avec les propriétaires indisponibles ce jour-là, se sont échelonnés jusqu'en fin d'année 2019.

A ce jour, un seul propriétaire s'oppose au projet. Cette opposition porte sur une parcelle jouxtant la Vouge sur 80 mètres linéaires. Une large majorité de propriétaires représentant 92 % du linéaire du projet ont signifié au SBV leur accord écrit, pour que soit engagé l'étude et les travaux correspondant. Le CCTP de l'étude est en cours de rédaction. L'appel d'offres sera publié dans les prochaines semaines

b. Etudes de restauration morphologiques sur la Bièvre – Points d'étapes

L'étude est en cours (phase 1 restituée lors de la réunion de CoPil du 14 juin 2019 à Saint-Usage). Les positionnements favorables des propriétaires concernés ont été recueillis à l'été 2019 sur 3 tronçons-projets : Brazey ouest - Saint Usage 1 - Saint Usage 2

Le prestataire étudie actuellement les projets (phase 2). La restitution de ces travaux de phase 2 sera faite début 2020. L'Ordre de Service Travaux devra être signé avant le 31 décembre 2020 (travaux en basses eaux 2021, 2022 ?). Le coût estimatif des travaux s'élève à 128 000 € HT pour 1 des 3 projets. Cette démarche est cofinancée à hauteur de 80 % (AERM&C : 50 % - CRBFC : 30 %).

c. Acquisition de matériel d'acquisitions de données hydrométriques et piézométriques - Délibération

Le processus de migration des données hydrométriques depuis la banque de données Hydro II vers Hydro III (programmé entre fin 2020 et début 2021), va être profondément modifié. Le personnel a été formé depuis 2019 et le sera en 2020 à la gestion des nouveaux équipements (stations LNS). Suite à plusieurs années successives de sécheresse estivale très marquée sur notre bassin, il vous a été présenté et proposé d'équiper le bassin de la Bièvre par des piézomètres de suivis (sur deux sites).

Comme imaginé en fin d'année, le SBV ne pourra pas utiliser de puits agricoles. Aussi des contacts ont été pris fin 2019 et début 2020 avec l'AF de Thorey-en-Plaine et la mairie de Brazey-en-Plaine afin de savoir s'il était possible d'installer deux piézomètres sur leurs parcelles. Il est attendu l'accord des deux entités. Néanmoins, il s'agit de vous proposer de modifier la délibération initiale afin d'intégrer le coût de la création des deux piézomètres (20 K€).

Délibération 20-07 (annule et remplace la délibération 19-26)

Le Président rappelle que le SBV a depuis plusieurs années la gestion de deux stations hydrométriques sur :

- La Bièvre à Brazey-en-Plaine (station de référence pour les AP de limitations de l'usage de l'eau) ;
- La Varaude à Tarsul-Izeure.

Du fait de la migration programmée entre fin 2020-début 2021, de la banque de données Hydro II à Hydro III, l'ensemble de la chaîne de collectes va être profondément modifiée. En plus des nécessaires formations (déjà engagées et à venir), il sera nécessaire de se procurer des nouveaux équipements d'acquisition de données (stations LNS et matériel de jaugeages).

Par ailleurs, suite à plusieurs années successives de sécheresse estivales très marquées sur notre bassin, du fait des effets du changement climatique, il vous est proposé de compléter les données hydrométriques par des données piézométriques. Dans un premier temps, le Président propose d'équiper le bassin de la Bièvre qui s'avère être très sensible aux modifications climatiques.

Le Président explique que contrairement à l'hypothèse initiale, il n'est pas envisageable (contact pris auprès des intéressés) d'utiliser des puits existants pour l'installation des piézomètres. Il sera ainsi obligatoire d'en créer ex-nihilo, après avoir obtenu les autorisations auprès des services de l'Etat (rédaction dossier Loi sur l'Eau notamment).

Pour l'acquisition de matériel, la dépense totale est estimée à un maximum à 20 K€ HT.

Pour la création de deux piézomètres, la dépense totale est estimée à 20 K€ HT.

Le Président rappelle que le financement du poste de technicien de rivière par l'AERM&C est, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, pour partie adossé à des actions prioritaires. Dans le cadre de cette acquisition, le temps nécessaire à la création des piézomètres, la formation, l'installation du matériel, la prise en main et la gestion de ces stations correspondrait à une dépense de 25 000 € TTC. Ce temps de travail sera aidé au même taux que le matériel, soit 70%.

Le plan de financement du matériel et du temps de travail sera le suivant:

	Temps (j)	Coût	AERM&C	SBV
Création de piézomètres		20 000 €	14 000 €	6 000 €
Achat de matériel		20 000 €	14 000 €	6 000 €
Personnel	120	25 000€	17 200 €	7 800 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2020 et 2021 ;
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C une subvention de 70% ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

## VII. Autres démarches

### a. Travaux de restauration de la morphologie de la Noire Potte – Point d'étapes

L'étude (Ginger Burgeap) s'est achevée en février 2018. Le projet prévoit la restauration de la morphologie de la Noire-Potte sur du foncier majoritairement syndical ainsi que trois exploitants agricoles ou forestiers. Le coût des travaux, issu de l'étude s'élève à 54 000 € HT. Cette démarche est cofinancée à hauteur de 80 % (AERM&C : 70 % - CRBFC : 10 %). Le dossier d'Autorisation Environnementale sera rédigé dans les prochains mois.

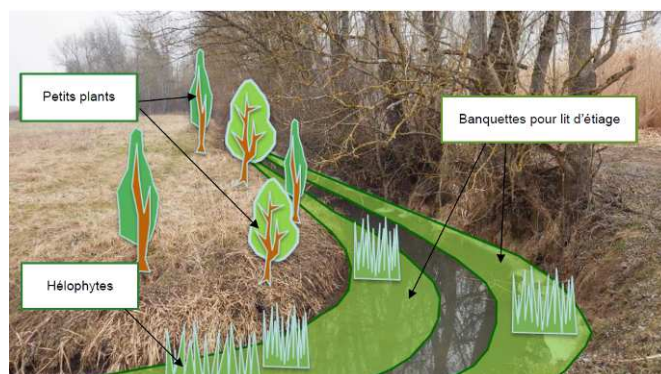


Schéma de principe d'intervention sur la Noire Potte

### b. Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

L'étude (globale) s'est achevée en septembre 2018. Le projet prévoyait la restauration de la continuité sur le M<sup>in</sup> Bruet à Saulon la Rue (travaux été 2019) et de la morphologie de la Cent Fonts (1,8 km) sur du foncier principalement communal entre les Moulins des Etangs (Fénay) et Bruet, dans un objectif de maintien des prélèvements en nappe (changement climatique).

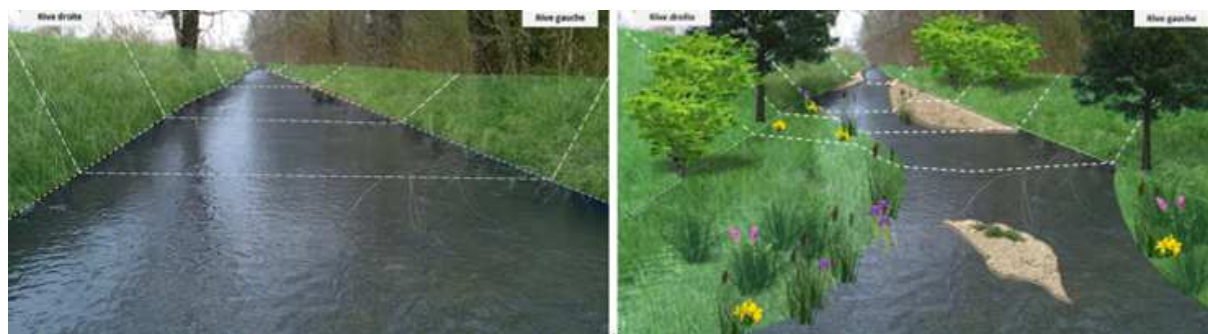


Schéma de principe d'intervention sur la Cent Fonts (avant – après)

Le coût estimatif des travaux (issu de l'étude) s'élève à 110 000 € HT. Cette démarche est cofinancée à hauteur de 80 % (AERM&C : 50 % - CRBFC : 30 %).

Une réunion avec les propriétaires sera organisée prochainement puis viendra la rédaction du dossier d'Autorisation Environnementale. Une phase administrative (instruction, enquête publique) devrait s'achever par la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en œuvre des travaux. La consultation d'entreprises (travaux) sera lancée fin 2020 pour une réalisation à l'été 2021 (juillet-septembre).

#### **VIII. Questions diverses**

##### **a. Création du SMTVO – Avis**

Le Président dit que Messieurs les Préfets de Côte d'Or et de la Haute Marne ont signé un AP portant projet de périmètre et de statuts du Syndicat Mixte Tille, Vouge et Ouche. Cet AP a été notifié au SBV, le 17 décembre 2019.

Le SBV a 3 mois à partir de cette date pour donner un avis simple. Les EPCI à FP (16) et les communes (15) ont quant à elle à délibérer sur le projet. Sans réponse l'avis et / ou la délibération est réputé favorable.

Le projet consiste à fusionner les syndicats suivants :

- Le SITNA (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 54 communes) sur le bassin versant aval de la Tille ;
- Le SITIV (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 52 communes) sur le bassin versant amont de la Tille ;
- Le SBV (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 58 communes) sur le bassin versant de la Vouge ;
- Le SBO (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 127 communes) sur le bassin versant de l'Ouche.

La GEMAPI (inscrite dans la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014) a été créée afin de conforter la gestion globale, cohérente et solidaire des bassins versants et de porter un discours solidaire avec la prévention des inondations.

Il s'agissait ainsi de conserver la gestion intégrée existante et de développer le champ de compétences des structures déjà en place (Disposition 4-07 du SDAGE RM&C).

Le socle commun des statuts du SMTVO serait réduit, par rapport au champ de compétence actuel du SBV (et du SBO, du SITNA et du SITIV).

La réalisation de travaux (morphologie, continuité, zones humides, ...) relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 visant à l'atteinte des objectifs environnementaux sur les bassins versants de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche et aux actions relevant des items 7° et 11° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, seraient à la carte.

La gestion solidaire, globale et cohérente (amont-aval, rive droite-rive gauche, urbain-rural, ...) des masses d'eau souterraines et superficielles des trois bassins versants et de leurs mutualisations financières ne seraient (en l'état) plus conservées. Cette situation de fait reviendrait (pour le bassin de la Vouge) à la situation antérieure à la création du SBV avant 2005 (Pm : Syndicats de la Haute et de la Basse Vouge, de la Bièvre).

Le Président demande à ce que l'assemblée débattenne sur le projet.

Toutefois avant d'ouvrir les échanges, il propose à l'assemblée de discuter sur les deux points suivants :

- La validation du principe de création d'un syndicat unique à l'échelle des bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche ;
- La demande de modification des statuts définitifs du SMTVO sur la reprise [à minima] dans le socle commun les missions mises en œuvre actuellement par le SBV (et les trois autres syndicats).

Un large débat s'engage :

- M. REMY s'inquiète de l'inadéquation entre la gouvernance, les territoires des bassins versants et les travaux de restauration des cours d'eau qui deviendraient à la « carte » ;

- M. COLLARDOT insiste sur la nécessaire conservation de la mutualisation (globale) des actions dans le cadre du futur syndicat. Il s'agit bien d'une gestion par bassin versant et non par périmètre d'EPCI à FP ;
- M. BOUILLOT redit que la gouvernance d'un syndicat de bassins versants ne doit pas se baser que sur la population !
- M. BOILLIN Jean Luc se dit inquiet de l'entretien futur des berges des cours d'eau ;
- M. COLLARDOT fait part de l'appel de M. MASSON sur le projet d'avis qui a été envoyé aux membres du syndicat avant cette réunion ;
- M. REMY redit que sur le bassin de la Dheune, le choix a été de tout mutualiser et non de faire un syndicat à la carte ;
- M. MORELLE s'inquiète lui aussi de l'absence de mutualisation systématique des démarches (études et travaux) dans son projet.

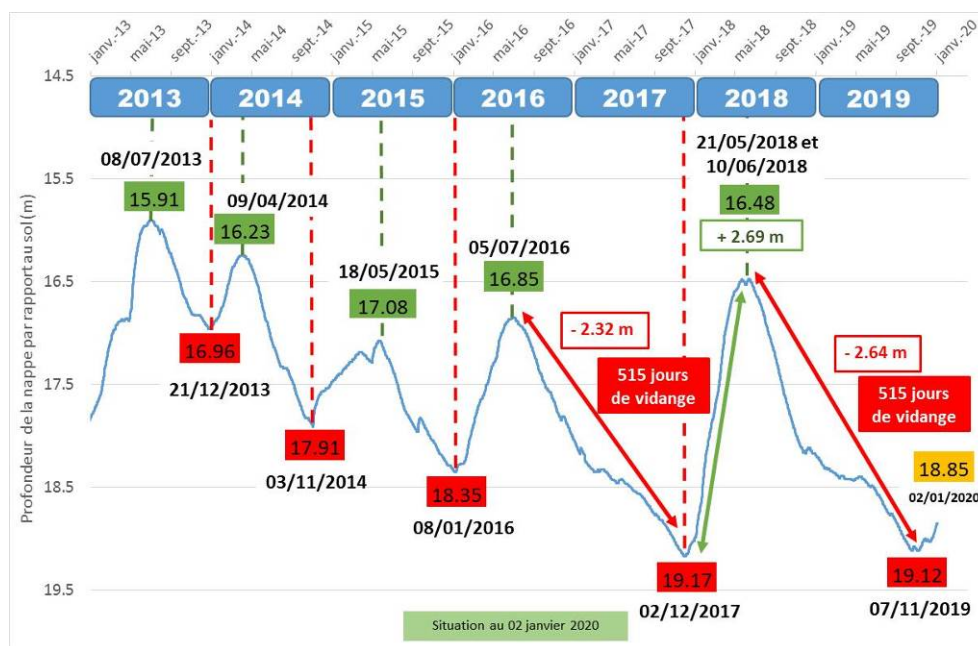
Avis (joint en annexe)

b. Pluviométrie, piézométrie et hydrologie

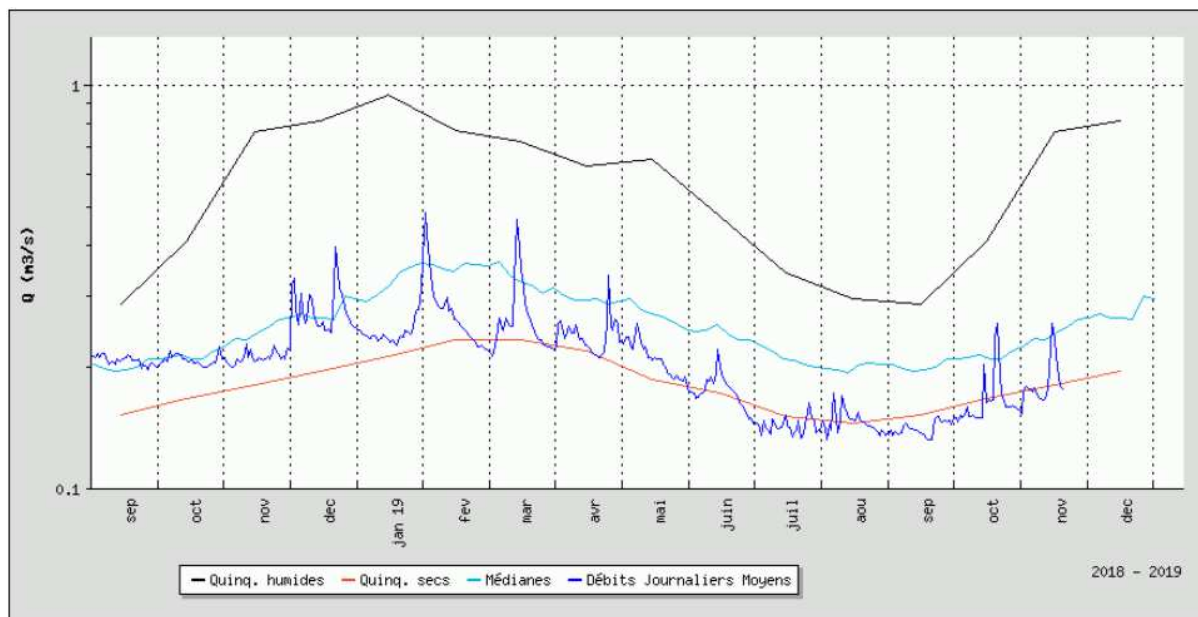
Le Président se dit encore préoccupé par l'hydrologie actuelle. Il donne la parole à M. BOILLIN Nicolas.

Le dernier trimestre 2019 a été le premier à être excédentaire par rapport à la moyenne après 6 trimestres consécutifs déficitaires (du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2018 au 3<sup>ème</sup> Trimestre 2019). Le déficit cumulé a été de 288.6 mm durant cette période. Au 4<sup>ème</sup> Trimestre 2019 est excédentaire de 48.8 mm. Malheureusement la situation pluviométrique de janvier 2020 montre un nouveau déficit (-33.4 mm au 28 janvier 2020).

Les situations piézométrique de la nappe de Dijon Sud et hydrologique des cours d'eau montrent un niveau nettement en dessous de la moyenne.



La Nappe de Dijon Sud à Chenôve



La Cent Fonts à la station de Saulon-la-Rue

Il est à noter que le débit de la Cent Fonts est très nettement inférieur à ceux de 2003 et de 2017. Les débits de cet automne sont quasiment identiques à ceux de cet été (moins de 200 l/s).

\*\*\*\*\*

Le Président remercie l'ensemble des délégués qui se sont investis tout au long de la mandature qui se terminera d'ici quelques semaines. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 22 Heures 15 et propose de partager le verre de l'amitié.